



COMITÉ DE PILOTAGE

Site Natura 2000 FR2600974

« Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents »

18 décembre 2025, Salle du Pays Coulangeois, Coulanges-la-Vineuse



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



Ordre du jour

1. Etat de conservation des pelouses sèches
2. Bilan de l'activité d'animation 2025
3. Présentation et validation du programme prévisionnel de l'animation 2026
4. Questions diverses

1.

Etat de conservation des pelouses calcaires

2^{ème} année de suivi

RAPPEL



OBJECTIFS NATURA 2000

Maintenir ou restaurer les habitats naturels d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable



OBJECTIFS DU DOCOB

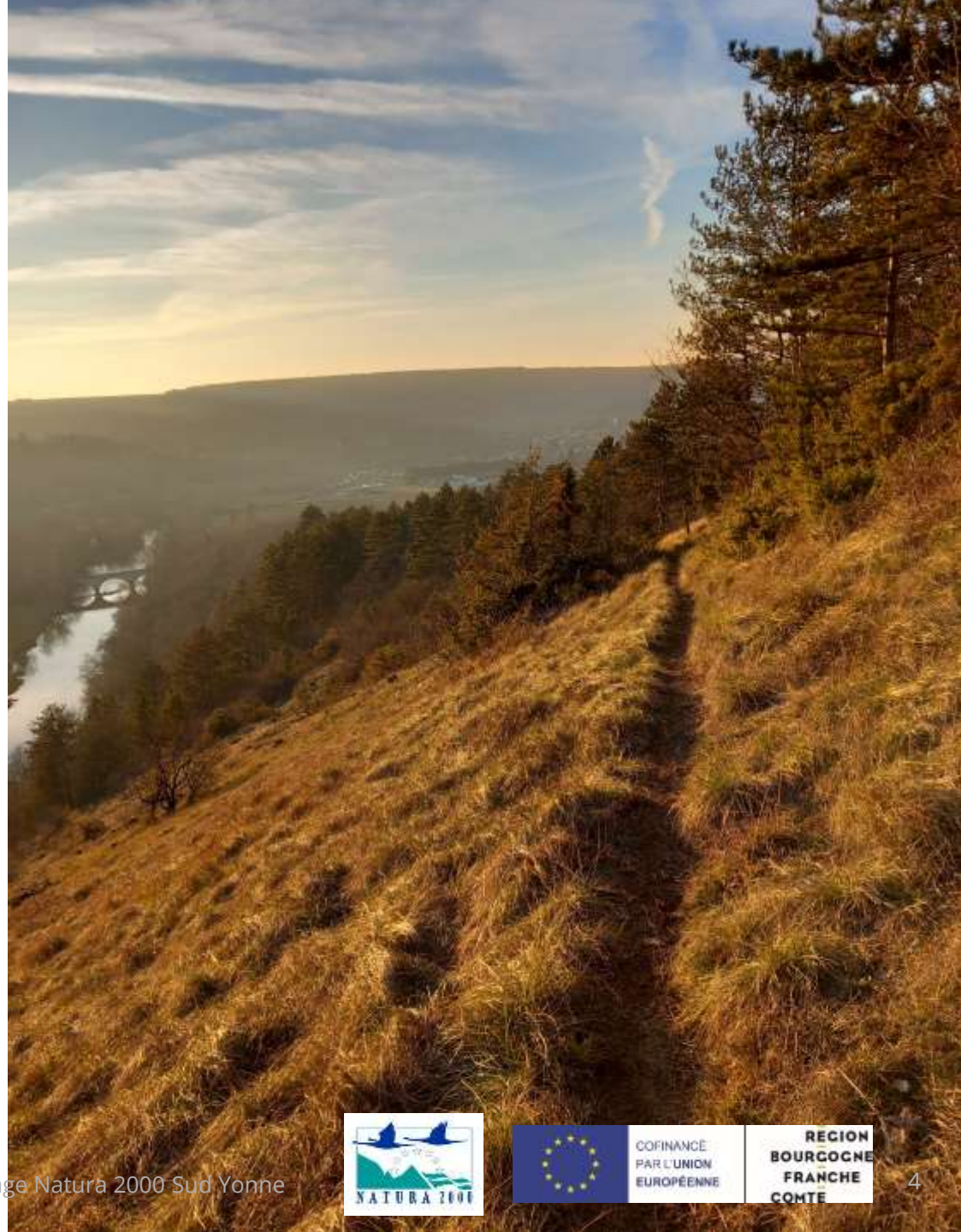
Restaurer et / ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et améliorer leur qualité écologique



BESOINS POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS :

Mettre en œuvre des mesures de gestion / restauration appropriées à l'état de conservation

Mesurer l'état de conservation des pelouses du site et de suivre leur évolution





1^{ère} année de suivi
Avril 2021

Evaluation de l'état de conservation des pelouses calcicoles



Site Natura 2000
FR2600974

« Pelouses, forêts
et habitats à
chauves-souris du
sud de la vallée de
l'Yonne et de ses
affluents »

Auteur : BURLOTTE /
CC-Avallon-Vézelay-Morvan



18/12/2025

Pays
Avallonnais

Comité de pilotage Natura 2000 Sud Yonne

RAPPEL



ADAPATION LOCALE D'UN PROTOCOLE NATIONAL
NECESSITÉ DE REPRODUIRE À L'IDENTIQUE POUR
POUVOIR COMPARER DANS LE TEMPS



PREMIER PASSAGE EN 2020 (RAPPORT 2021)
SECOND PASSAGE EN 2025



COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

MÉTHODOLOGIE

1 SELECTION DES SITES

- 20 entités de pelouses (33 % de la surface totale)
- 37 transects (1 643 mètres)
- 14 communes

3 SAISIE ET ANALYSE

- Saisie des données
- Analyse des résultats
- Comparaison des données (2020-2025)

2 RELEVÉS TERRAIN

- Retrouver les transects
- Matérialiser le transect
- Relever les indicateurs le long du transect

4 RAPPORT ET DIFFUSION

- Rédaction d'un [rapport](#)
- Présentation et diffusion des résultats (Copil)

GRILLE D'ANALYSE

Critère	Indicateur	Modalités	Notes				
Surface de l'habitat 6210	Surface à un temps 'T'	% de pelouse : > 85 %, 70 à 85 %, < 70 %				-10	-20
	Evolution de la surface (comparaison dans le temps)	Progression, régression ou stabilité de la surface dans le temps	+20	+10	0	-10	-20
Couverture arbustive du sol	Colonisation arbustive	< 5 %, 5-25 %, > 25 %				-10	-20
	Noyaux arbustifs	< 5 %, 5-15 %, 15-25 %, > 25 %			-5	-10	-20
Composition floristique	Ourlet (dont Brachypode) : indic. Fermeture milieu	< 5 %, 5-15 %, 15-30 %, > 30 %			-5	-10	-20
	Eutrophiles / rudérales : indic. milieu anthropisé	Aucune, 1-3 espèces, 4-10 espèces, >10 espèces			-5	-10	-20
	Allochtones / envahissantes	Aucune, 1-2 espèces, > 2 espèces			-5	-10	-20
Altérations	Atteintes et altérations sur l'entité	Négligeables à nulles, Moyennes, importantes				-10	-20

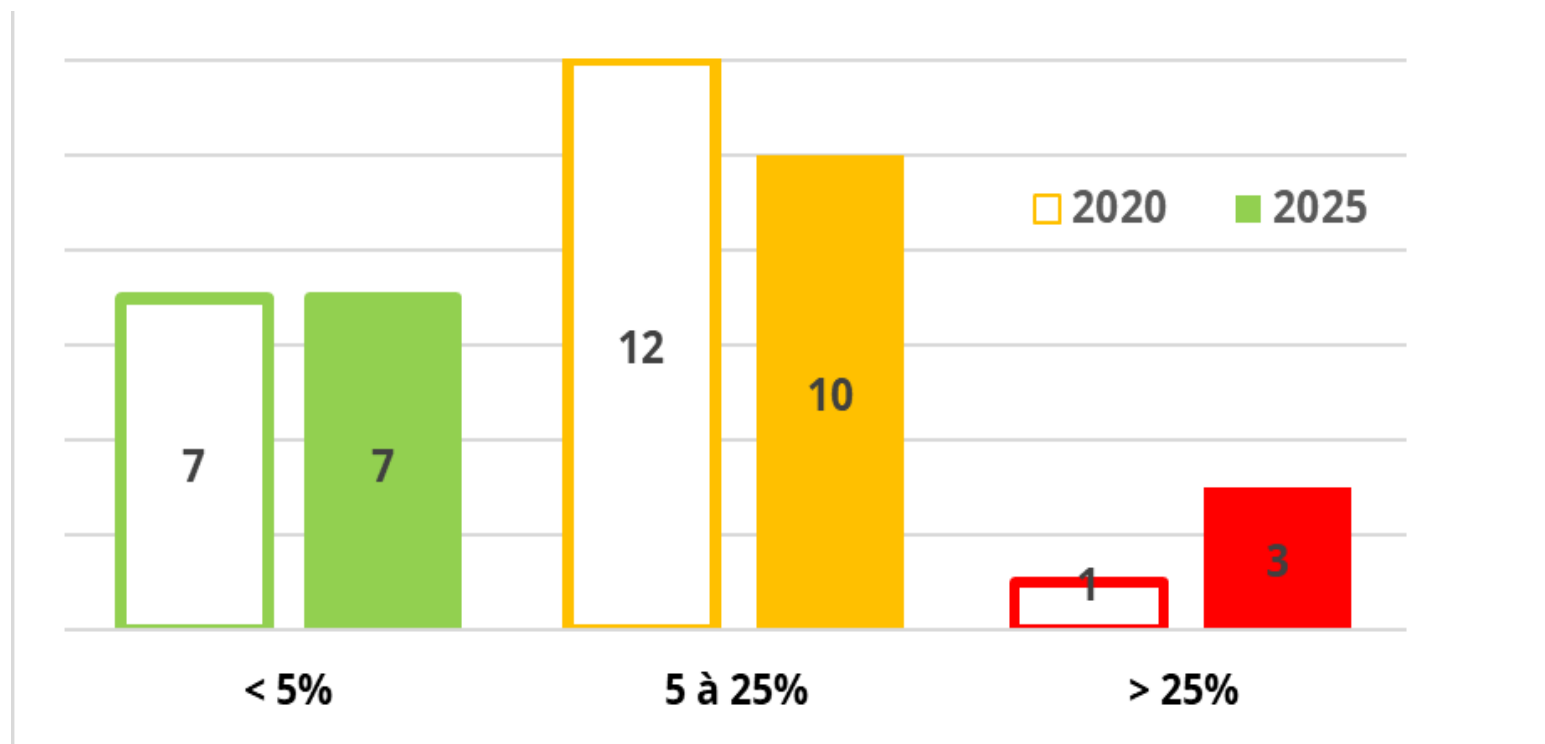
LES INDICATEURS

Noyaux arbustifs

Colonisation
arbustive



COLONISATION ARBUSTIVE



FAITS MARQUANTS

3 pelouses > 25 %

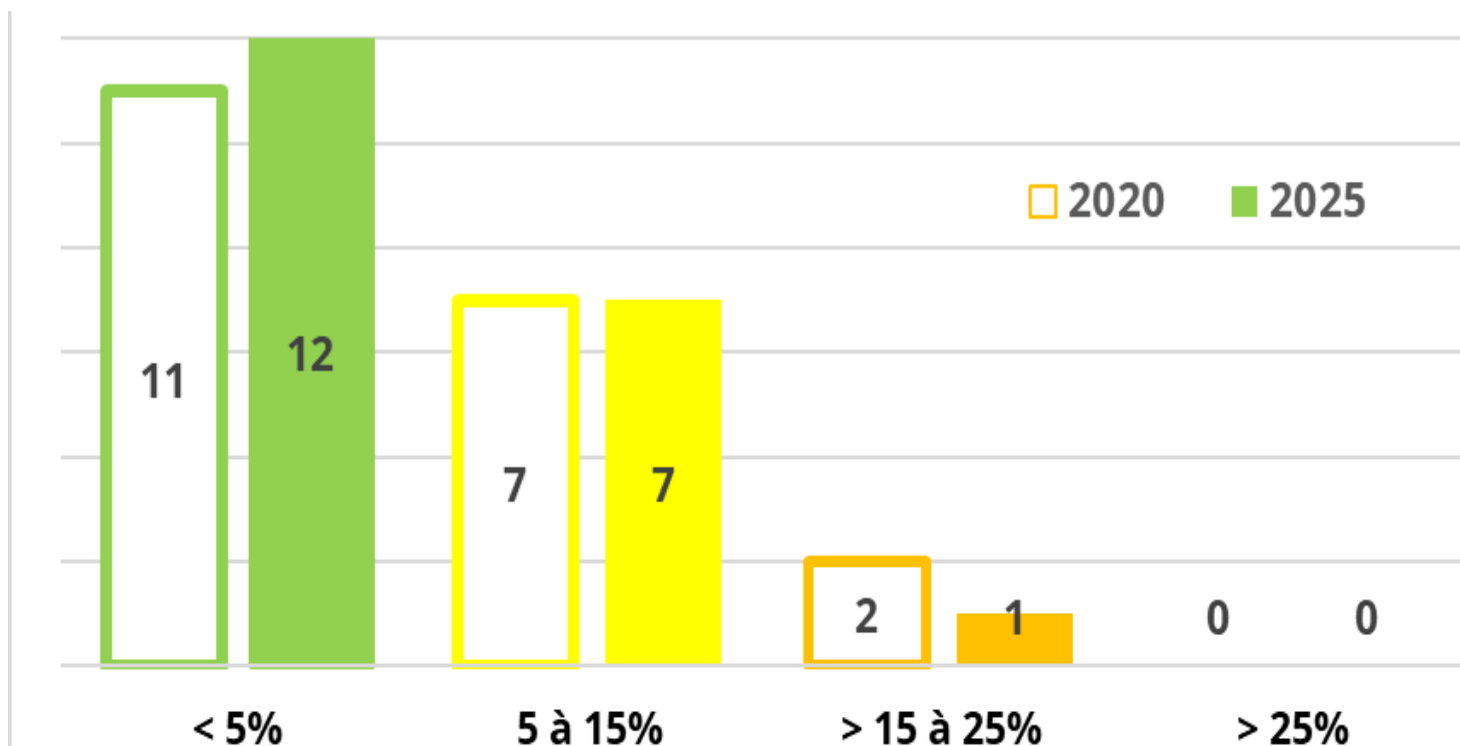
La note s'est dégradée pour 2 entités

18 entités inchangées

Pas de changement à l'échelle du site

2020	2025	Tendance
14,8 %	14,5 %	➔
-10	-10	

NOYAUX ARBUSTIFS



2020	2025	Tendance
5,1 %	4,2 %	↑
-5	0	

FAITS MARQUANTS

La note s'est améliorée pour 4 entités

La note s'est dégradée pour 2 entités

Impacts des sécheresses répétées sur les ligneux ?

Amélioration à l'échelle du site

LES INDICATEURS

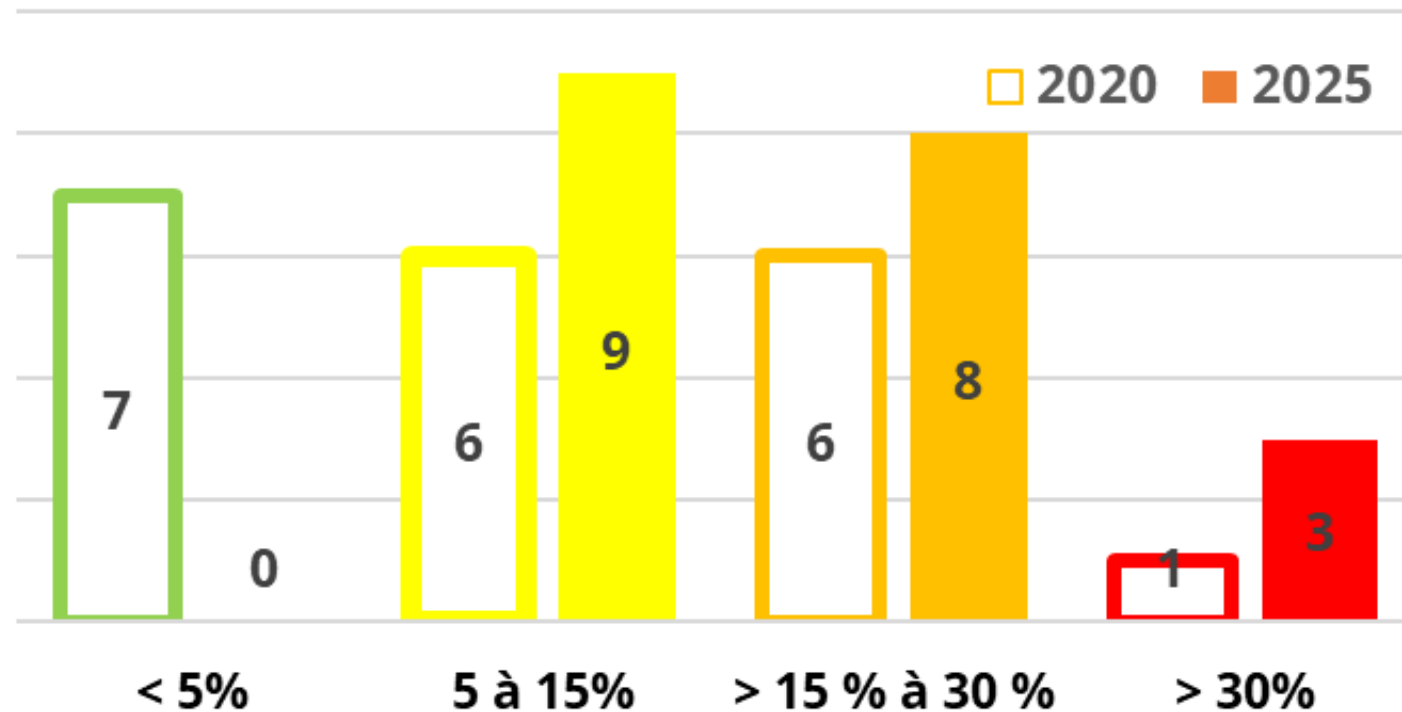
Ourlet à brachypode



Ourlet (Géranium sanguin et orchis pyramidal)



OURLETS



2020	2025	Tendance
13,1 %	17,2 %	↓
-5	-10	

FAITS MARQUANTS

Plus aucune entité < 5% de recouvrement

La note s'est dégradée sur 13 entités et à l'échelle du site

3 entités ont un recouvrement > 30 %

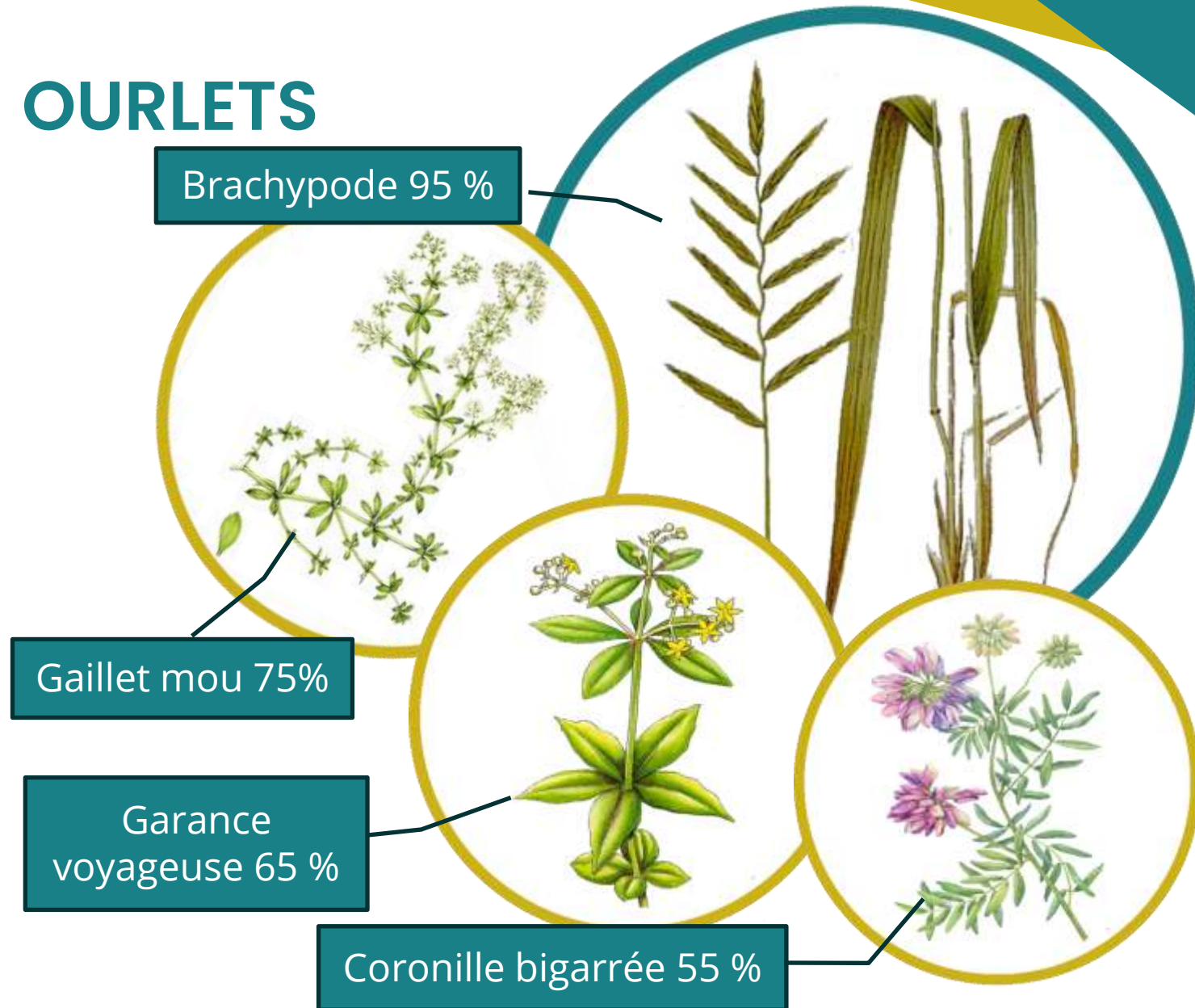
Les 2 seules entités dont la note s'est améliorée sont gérées par pâturage :

Brosses et Givry

OURLETS

FAITS MARQUANTS

- Recouvrement par le brachypode est passé de 9,5 % à 10, %. Il est présent sur 19 entités et majoritaire sur 14.
- 25 autres espèces de la liste (sur 36) avec un recouvrement qui a doublé (3,5 % à 6,6 %).
- 4 espèces sont présentes sur plus de 50% des entités



LES INDICATEURS

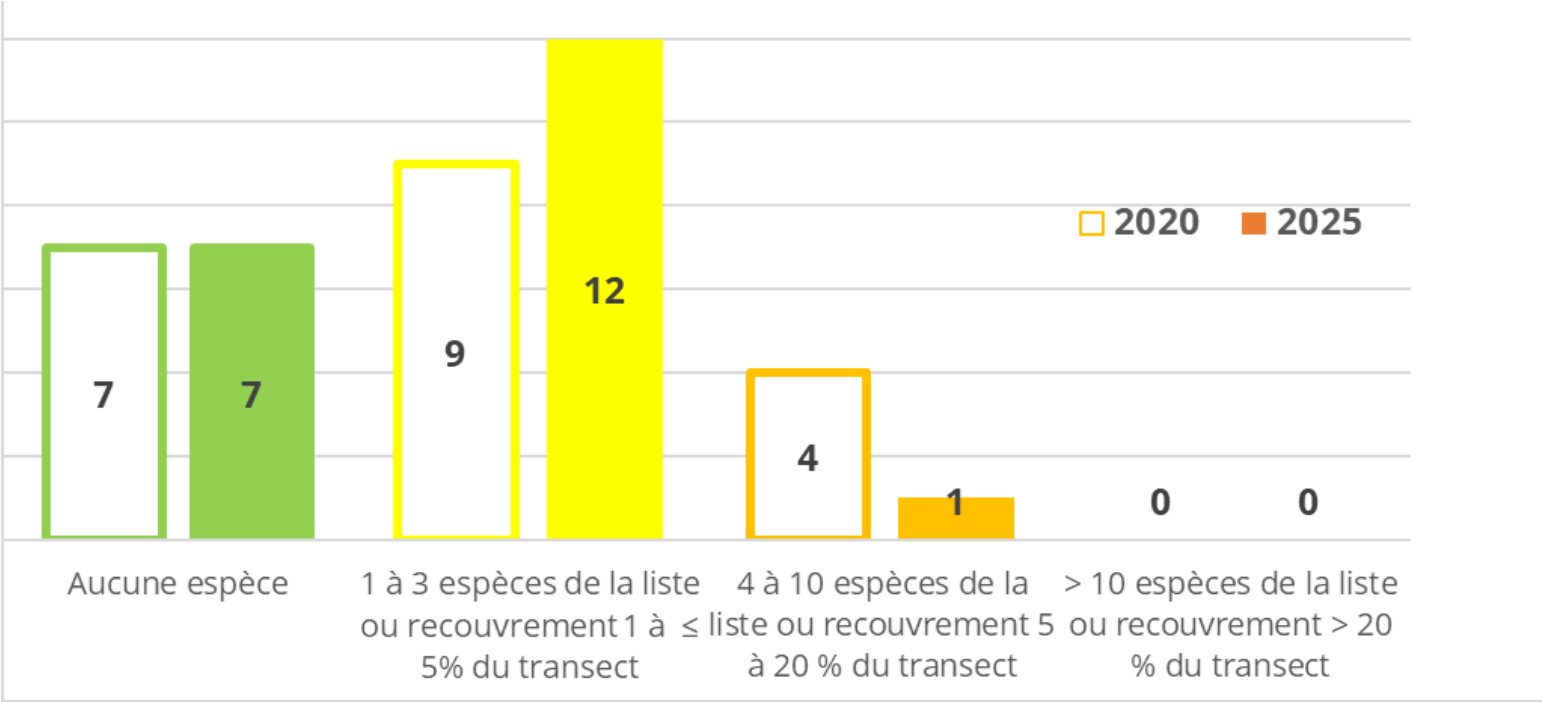
Espèces eutrophiles
et rudérales



Espèces allochtones
et/ou envahissantes



ESPÈCES EUTROPHILES ET RUDÉRALES



	2020	2025	Tendance
Total	11 espèces	12 espèces	➔
Moyenne	2 espèces	1 espèce	
Note	-5	-5	

FAITS MARQUANTS

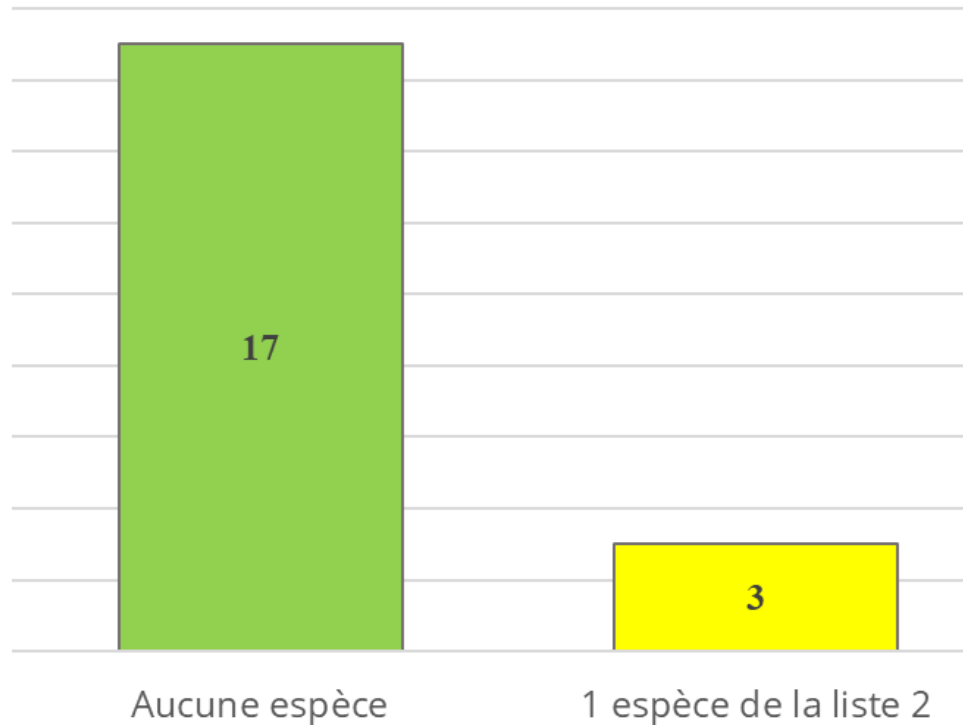
La note s'est améliorée sur 5 entités et dégradée sur 2 entités

Note site stable

Entité du Saussois la plus atteinte (pressions touristique forte)

Pas d'effets notoires sur les sites pâturés

ESPÈCES ALLOCHTONES / ENVAHISSANTES



Total	3 espèces + pin
Moyenne	< 1 espèce
Note	-5

Mahonia



Cotoneaster



Noyer



FAITS MARQUANTS

Liste modifiée par rapport à 2020
(classification régionale)

Nécessité de revoir les modalités de
calcul (2 listes)

3 espèces rencontrées sur 3 entités
différentes (dont 2 déjà présentes
en 2020)

Aucune espèce de la liste 1 mais
veille indispensable : Ailante et
Robinier

ESPÈCES ALLOCHTONES / ENVAHISSANTES



CAS DU PIN NOIR

« espèce exotique envahissante occasionnellement transformatrice des habitats naturels »

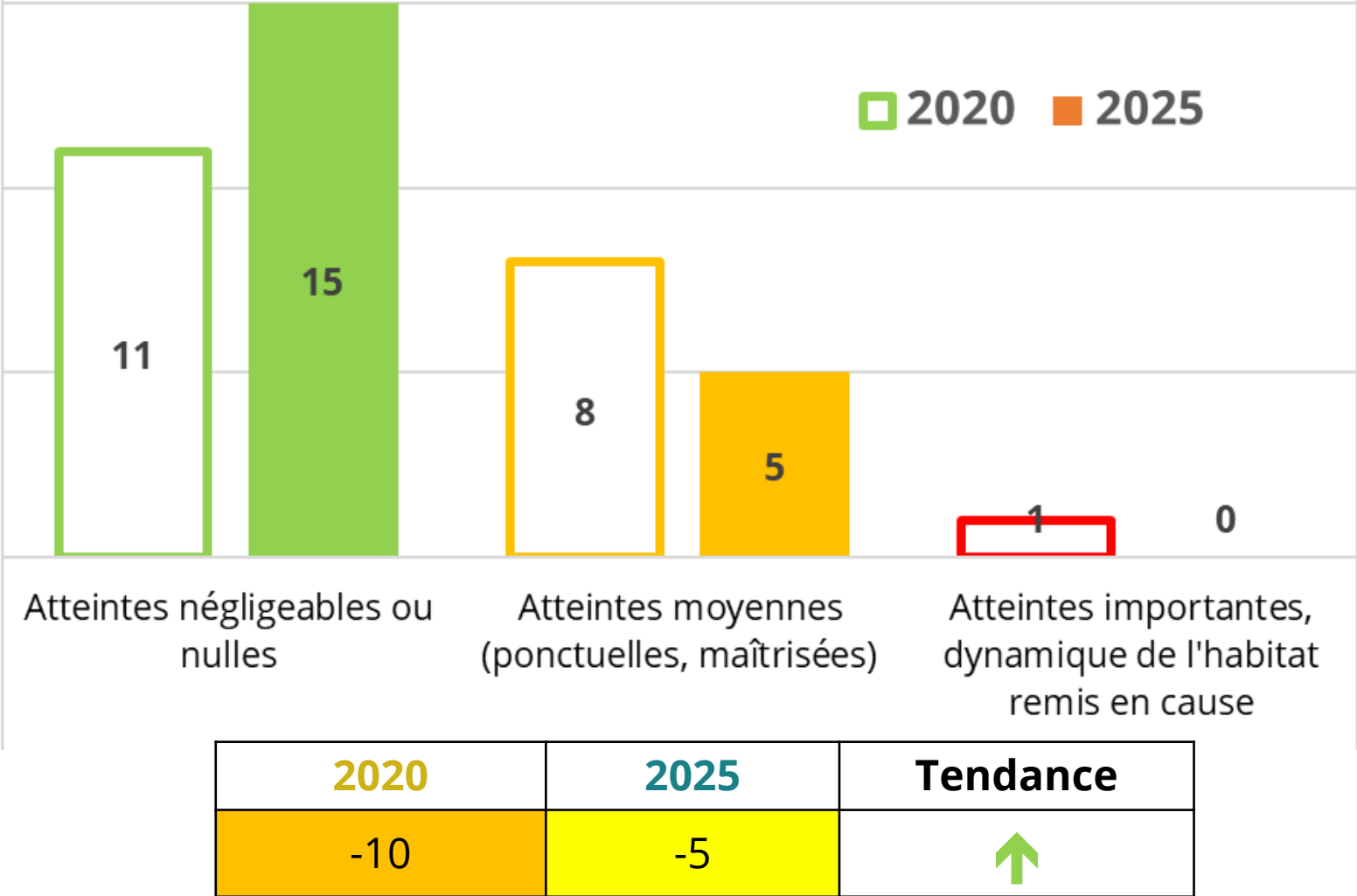
Présent à minima sur 14 entités

Traité dans d'autres indicateurs (couvert arbustif + altérations si caractère envahissant constaté)

Une entité très impactée (MLV4)

LES INDICATEURS

ALTÉRATIONS



FAITS MARQUANTS

La note s’est améliorée sur 5 entités.

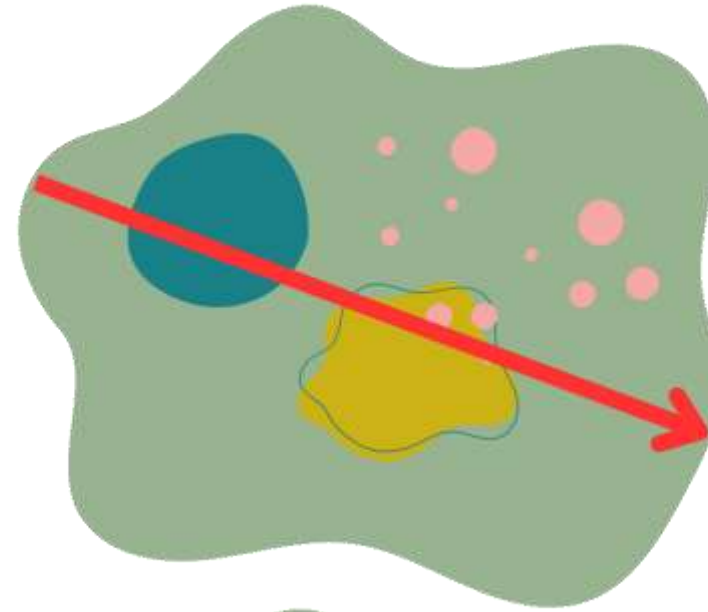
La note du site a baissé

Les marqueurs anthropiques sont moins présents qu’en 2020 (piétinement, motocross, déchets...)

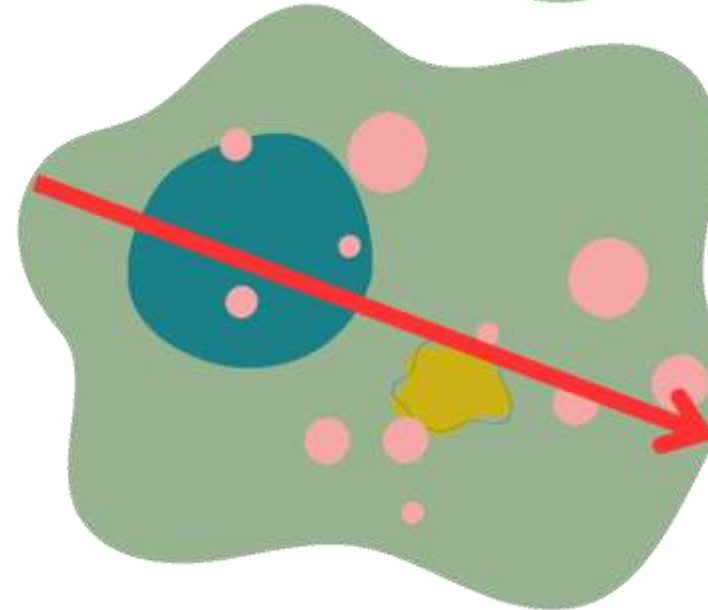
Pas d’effets notoires sur les sites pâturés

LES INDICATEURS

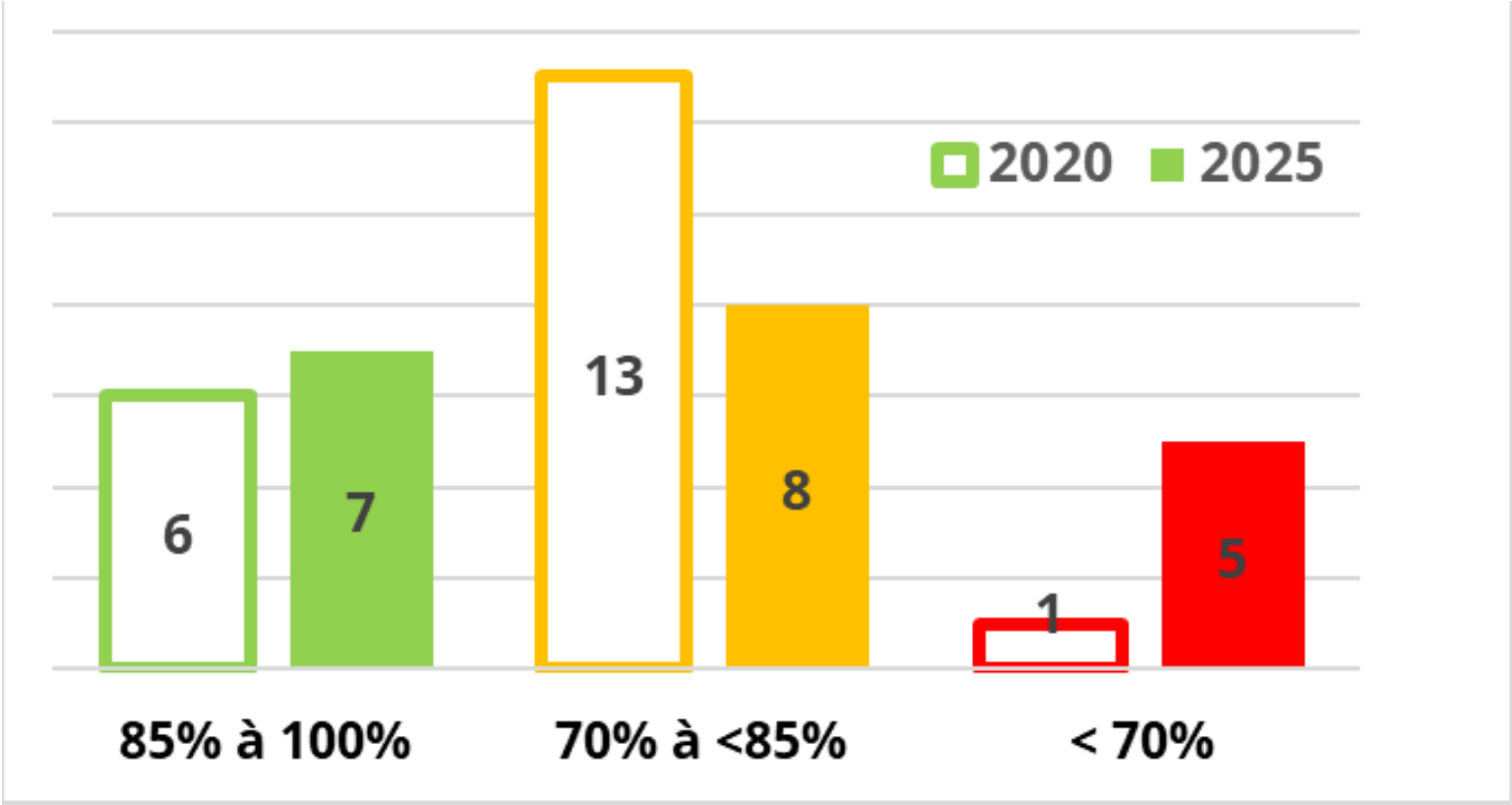
Surface



Evolution de la
surface



SURFACE DE PELOUSE



2020	2025	Tendance
84 %	79,7 %	➔
-10	-10	

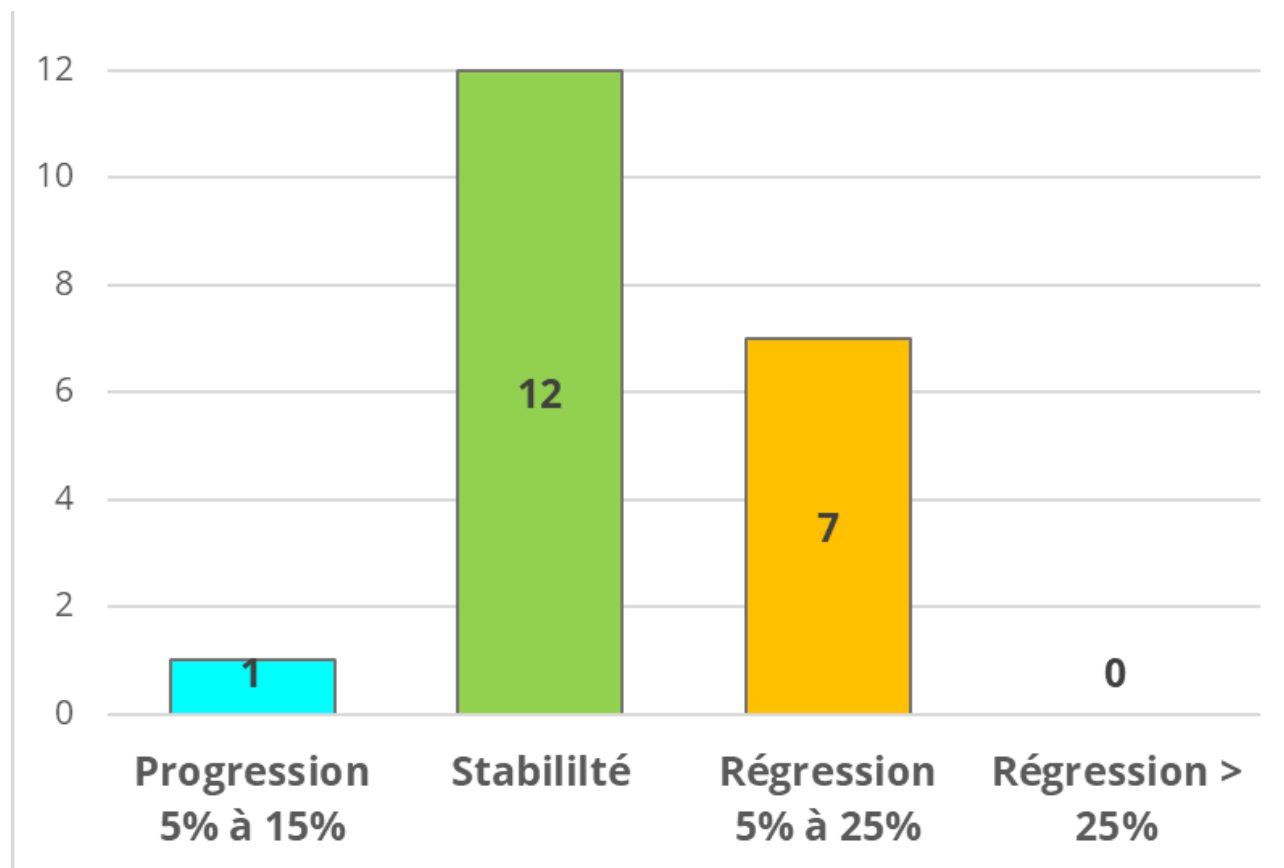
FAITS MARQUANTS

5 entités ont un recouvrement < 70 %

2 entités se sont améliorées

Taux de recouvrement du site baisse légèrement mais la note reste la même

EVOLUTION DE LA SURFACE DE PELOUSE



- 4,1 %
0

FAITS MARQUANTS

1 entité a gagné en surface (moins d'atteintes)

7 pelouses ont une surface de pelouse qui a diminué

A l'échelle du site, la régression n'est pas significative.

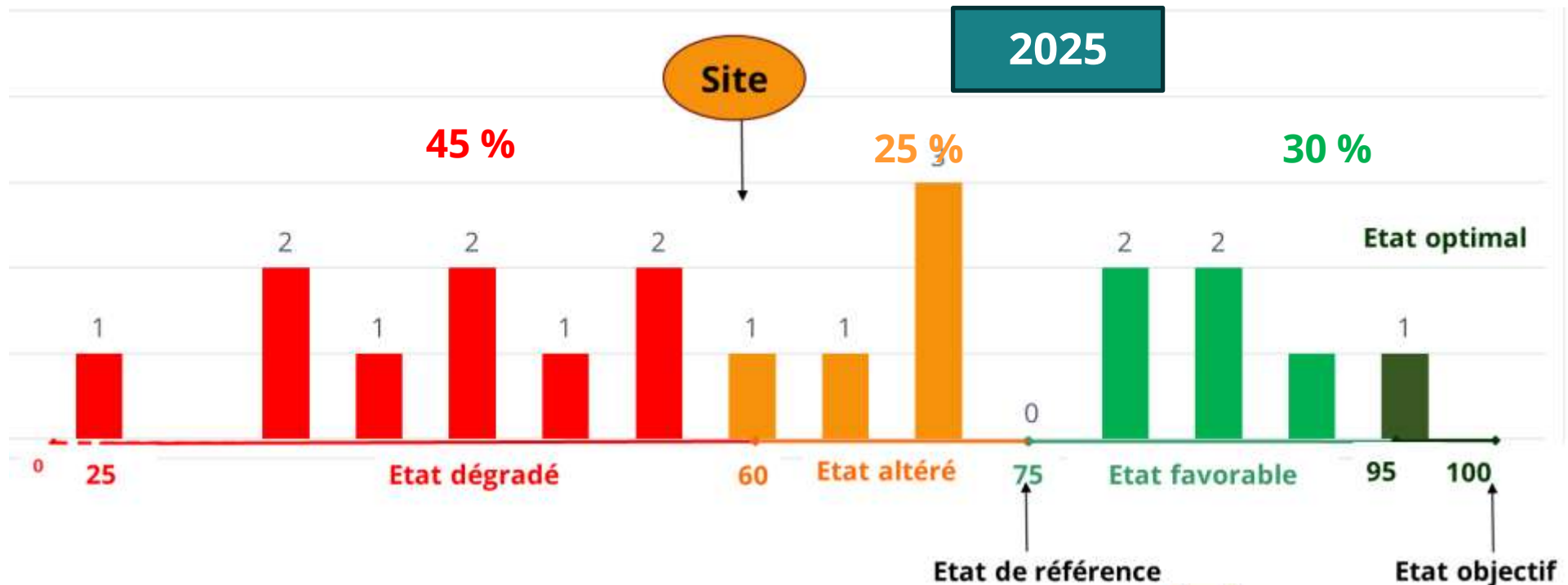
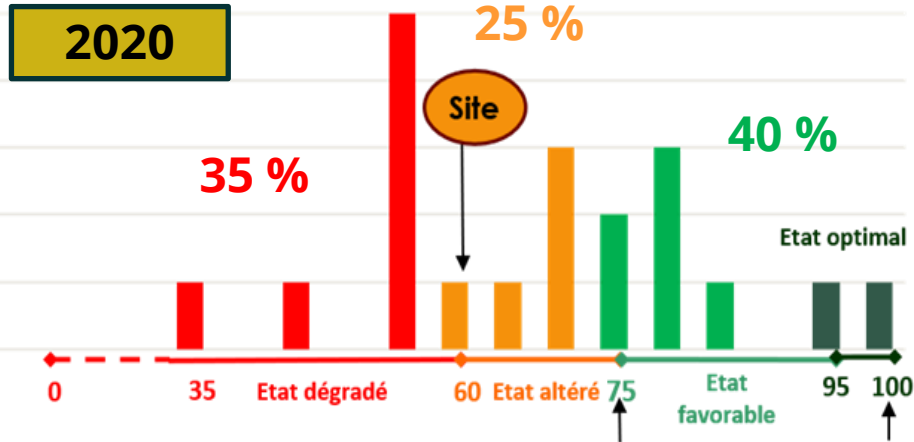
Au prochain suivi, la comparaison sera possible

SYNTHÈSE

Code entité	Surface de pelouse	Colonisation arbustive	Noyau arbustif	Ourlet	Eutrophiles et rudérales	Allochtones et envahissantes	Atteintes
B	→	→	↑	↑	→	↓	→
CLV	↓	→	→	→	↑	→	↑
C1	→	→	↑	↓	→	→	→
C3d	↑	→	→	↓	→	→	↑
FSF	→	→	→	↓	→	→	→
G	→	→	→	↑	→	→	→
LLB1	→	→	→	↓	→	→	↑
M	↓	→	↑	↓	→	→	→
MB	→	→	→	→	↑	↓	→
MLC2	↓	↓	→	→	→	→	↑
MLC4	↓	→	→	↓	↑	↓	↑
MLV2	→	→	→	↓	→	→	→
MLV4	↓	↓	→	↓	↑	→	→
MST4a	→	→	→	↓	↓	→	→
MSY5b	→	→	↓	↓	→	→	→
PLS1	→	→	↓	↓	→	→	→
SM8a	→	→	→	↓	→	→	→
SM12b	↑	→	↑	→	→	→	→
V1	→	→	→	↓	↑	→	→
V2	→	→	→	→	↓	→	→

SYNTHÈSE

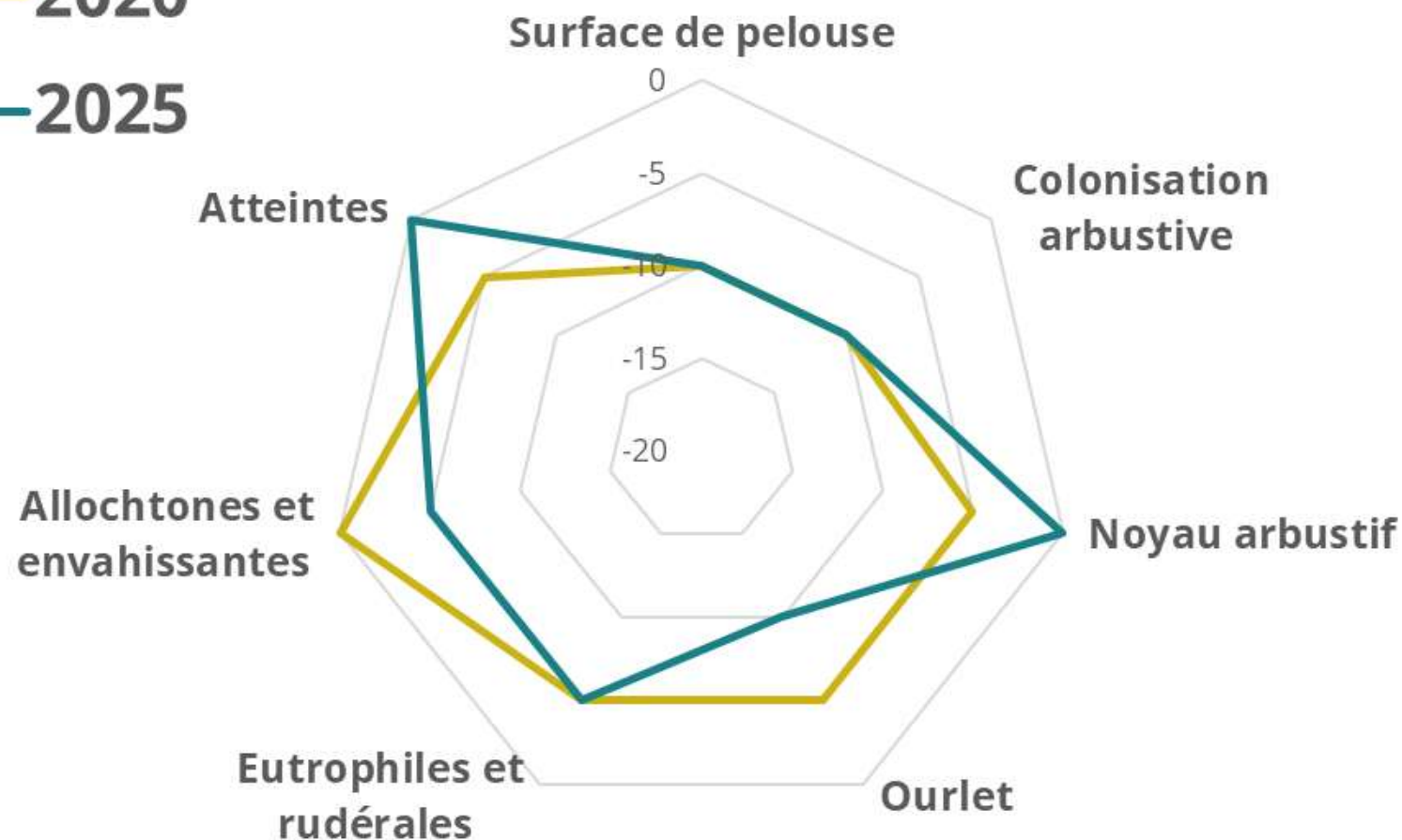
Délicat de comparer car 1 indicateur en + en 2025
MAIS : 5 pelouses ont changé d'état (dégradation)



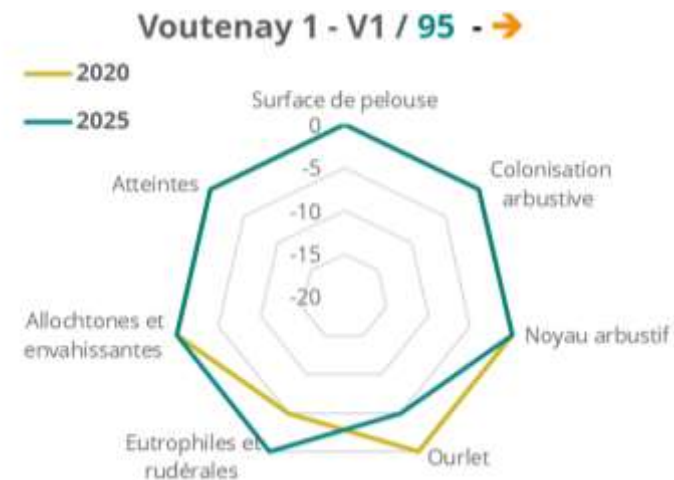
60 / 100
Dégradé

SYNTHÈSE

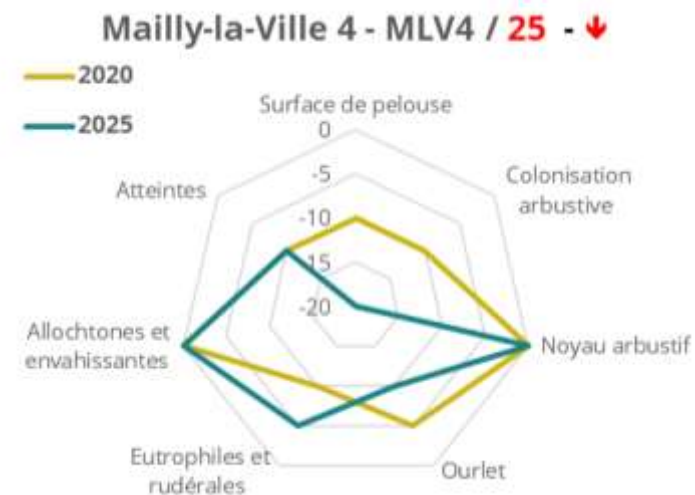
— 2020
— 2025



La pelouse en meilleur état



La pelouse la plus dégradée



2.

Bilan des actions conduites en 2025 sur le site Natura 2000



CONTRATS NATURA 2000

Dix contrats Natura 2000



Dix pour 47 ha de pelouses sèches

Communes

- **Précy-le-Sec** : vallée Jean-Gilles (2025-2028, 10 ha)
- **Coulanges-la-Vineuse** : la Conge (2021-2025, 2 ha)
- **Mailly-le-Château** : Beauvais (2022-2026, 2,6 ha)
- **Brosses** : la Louise (2022-2024 + 2025-2026, 7,5 ha)

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne :

- ENS côte de l'étang à **Voutenay-sur-Cure** (2025-2028, 3 ha)
- Mont Lignon à **Fontenay-près-Vézelay** (2025-2028, 0,6 ha)
- Sur la roche à **Saint-Moré** (2023-2027, 3,3 ha)
- Pelouse au Beustiau à **Givry** (2023-2027, 13,3ha)
- Rocher du renard à **Merry-sur-Yonne** (2023-2027, 0,3 ha)
- Cotat Leroy à **Arcy-sur-Cure** (2023-2027, 0,9 ha)



Un pour 5,7 ha de forêt et ses habitants

Commune de Voutenay-sur-Cure : Deux îlots de sénescence



Troupeau ovin à Précy-le-Sec



Ilot de sénescence à Voutenay-sur-Cure



CONTRATS NATURA 2000

Zoom sur le contrat forestier



OBJECTIFS DU DISPOSITIF FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE BOIS SÉNESCENT (F12)



Favoriser le potentiel écologique des habitats forestiers **Hêtraie-chênaie à Aspérules (9130-5)**



Assurer la protection des chauves-souris et la préservation de leurs habitats **Barbastelle d'Europe**
Petit rhinolophe



PRINCIPALES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE SUR LE SITE

Parcelle forestière soumise à plan de gestion

Diagnostic potentiel biodiversité réalisé et éligible mesure F12

L'animatrice du site Natura 2000 doit être impliquée

Minimum 10 arbres éligibles / ha

Marquer les périmètres et les arbres

Laisser en libre évolution pendant 30 ans





CONTRATS NATURA 2000

Zoom sur le contrat forestier





CONTRATS NATURA 2000

Zoom sur le contrat forestier





ACTIONS NON CONTRACTUELLES

Contribution aux autres dispositifs



Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB) :
Réseau des grottes de Saint-Moré, grotte des fées à Arcy, carrières de Mailly-la-Ville et de Vincelles



Arrêté préfectoral de protection d'Habitat naturels (APPHN)
Protection des pelouses calcaires des coteaux de l'Yonne :
187 hectares / Mailly-la-Ville, Mailly-le-Château, Merry-sur-Yonne, Prégilbert (hors site Natura), Sery

Espace naturel sensible des rochers du Saussois





ETUDES ET SUIVIS

En plus de l'étude acoustique chiroptères



Des pelouses sèches calcaires

Suivi des papillons de jour des pelouses sèches :

- Année 3/5
- Pelouses gérées : Coulanges, Mailly-le-C, Brosses (pâturage / broyage) et Précy-le-S.
- Pelouses témoin : 2 parcelles à Mailly-le-Château

AMI efficacité des mesures de gestion :

Année 4/5 (Gestion, photos, flore)

Des chauves-souris



Sites d'hibernation :

- Grotte d'Arcy, cavités de Mailly-la-Ville, de Vincelles et de Palotte, et quelques ponts !

Sites de mise bas :

- Blockhaus de Cravant (120 petits rhinolophes !)
- Grands murins et petits rhinolophes à l'Isle-sur-Serein

Des forêts



Diagnostic du potentiel de Biodiversité forestière et
Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves
Forestières (PSDRF)

Parcelle communale de Voutenay-sur-Cure



18/12/2025



Comité de pilotage Natura 2000 Sud Yonne



COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



COMMUNICATION

En 2025, on s'est adressé au grand public!

Suivez l'actualité
Natura 2000 Sud Yonne



Inscrivez-vous à
Natur'Actus
pour recevoir
l'Infolettre
Natura 2000



Retrouvez-nous
aussi sur
notre site internet



sud-yonne.n2000.fr

Et notre page
Instagram



NATURA2000SUDYONNE

Compte Instagram



Natur'actus



COMMUNICATION

En 2025, on s'est adressé
au grand public!

Les chiffres clés du compte Instagram

- Compte lancé le 21 mars 2024
- 54 publications de janvier à novembre
 - 4,9 publications en moyenne par mois
- Fin 2025, 112 comptes Instagram suivent nos actualités
- Les vues sur nos publications viennent pour 67% de comptes qui nous suivent
 - Ainsi, 33% des vues viennent de non-abonnés : capacité à élargir notre audience
- En revanche, 87% des interactions se font par nos abonnés



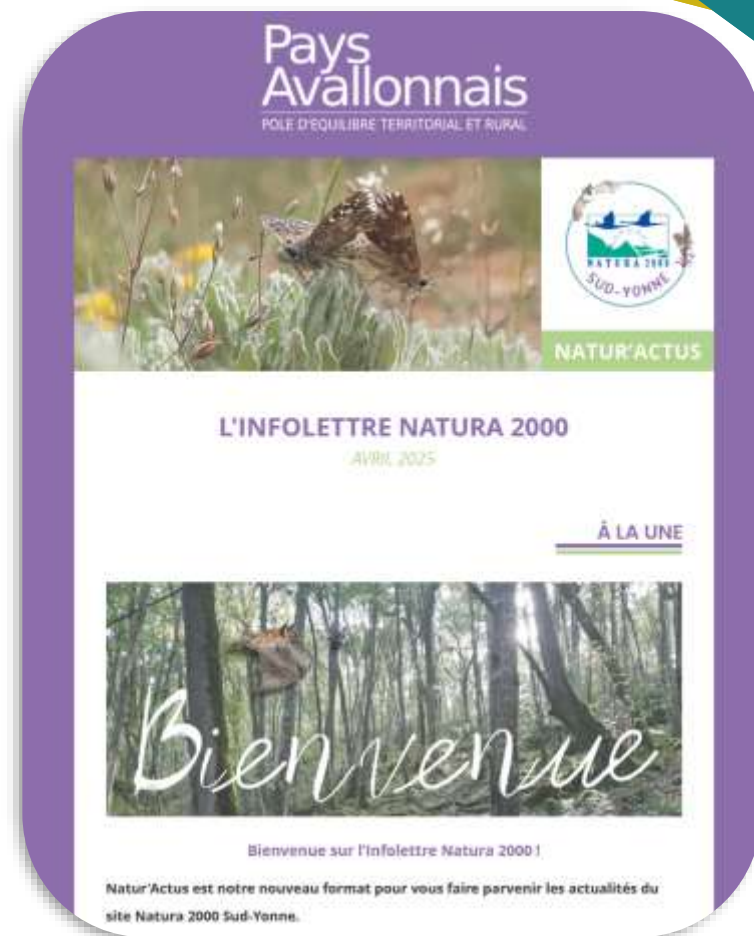


COMMUNICATION

En 2025, on s'est adressé
au grand public!

Les chiffres clés de la news « Natur'Actus »

- 1ère Infolettre numérique lancée le 1er avril 2025
- 6 Natur'Actus en 2025
(avril, mai, été, octobre, décembre *à venir*)
- Gain de 28 contacts en 2025 :
 - envoyée à 275 contacts fin 2025
 - contre 247 pour la première en avril
- Sans oublier des infos sur le site Natura 2000 et la biodiversité dans la newsletter mensuelle du Pays Avallonnais



Natur'actus



COMMUNICATION

En 2025, on s'est adressé au grand public!



La Lettre 2025



Panneau contrat Précy

Article dans la Lettre Infos du PRA Papillons



Signalétique sentier des grottes de Saint-Moré





COMMUNICATION

Animations



4 animations
Une cinquantaine de personnes



Partenaires



Comité de pilotage Natura 2000 Sud Yonne



COFINANCE
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



LE SITE NATURA 2000

Dans son territoire et son réseau

Consultation pour ...

- Arasement d'un seuil de Moulin à Massangis
- Deux projets dans les cavités de Palotte
- PSG forêt privée à Bazarnes et à Coulanges-la-Vineuse
- Sécurisation des falaises de Saint-Moré
- Course pédestre à Irancy
- Dépôt sauvage de gravats à Mailly-la-Ville

Participation à ...

- Copil du site Natura 2000 « Morvan »
- Comité de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Bois du Parc
- Labellisation Grand site de Vézelay

Une équipe, un réseau

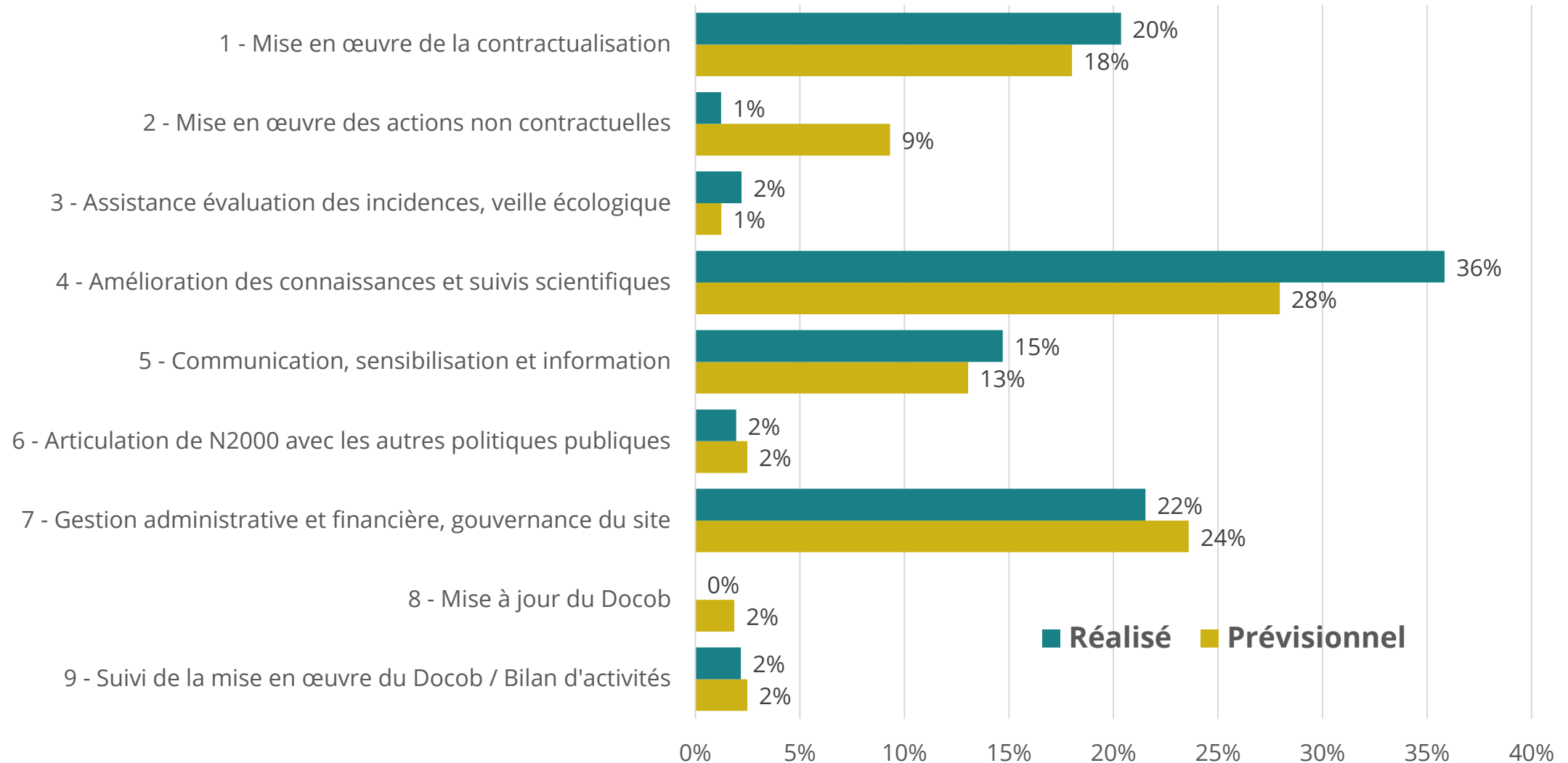
- Réunions d'équipe PETR du Pays Avallonnais
- Conférence des Maires
- Mini-club Natura 89
- Groupe de travail régional « communication Natura 2000 »



Réunion pré-travaux chantier moulin - Massangis



BILAN DU TEMPS PAR MISSION





BUDGET 2025

Budget prévisionnel
144 473 €

Budget réalisé
± 131 912 €

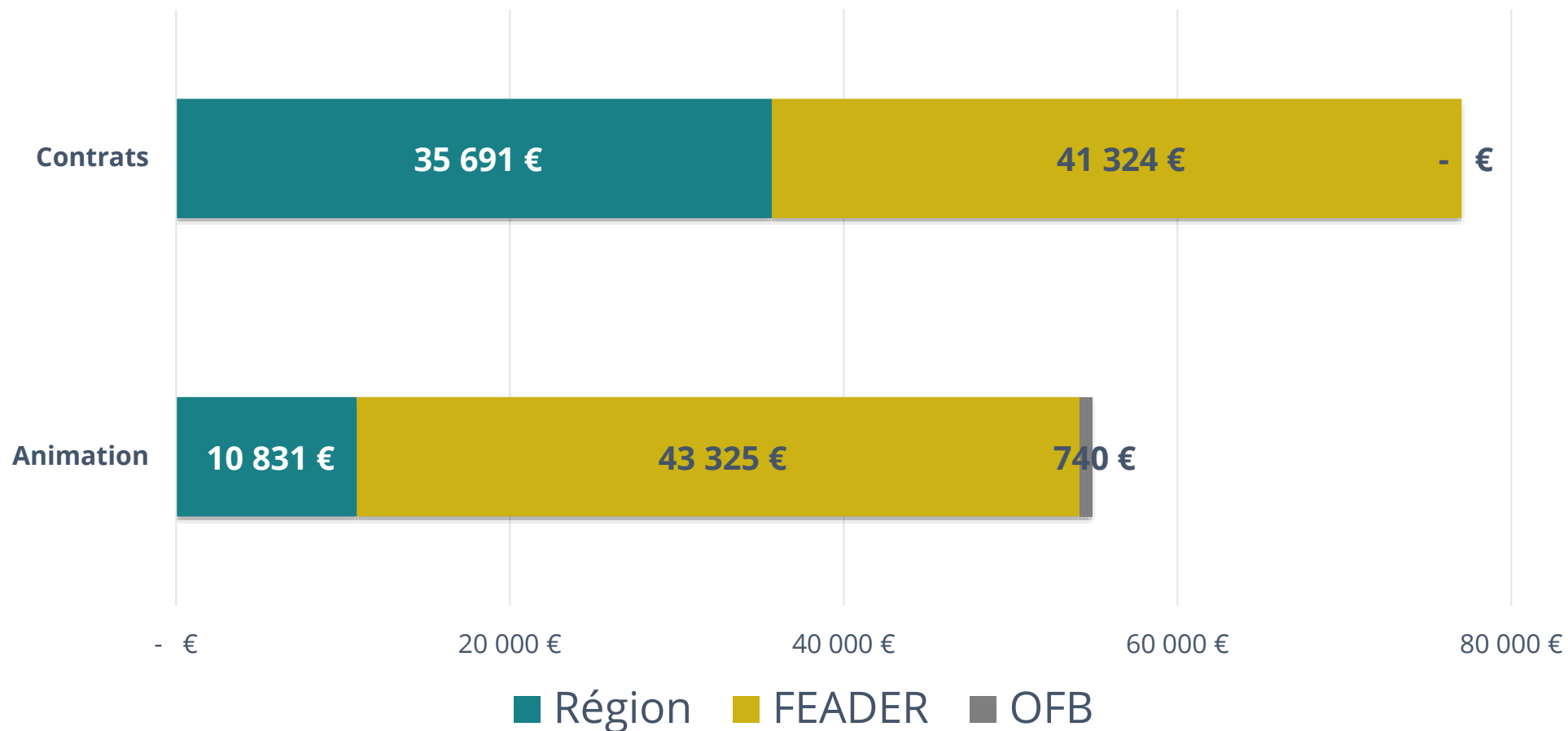
Contrats					Animation
Ilots de sénescence, 20 040 €	Pelouse Givry, 8 563 €		Pelouse Saint-Moré - Sur la roche ZC38, 7 386 €		
	Pelouse Voutenay sur C., 6 997 €		Pelouse Brosses, 5 519 €		
Pelouse Précy le Sec, 13 640 €	Pelouse Arcy-sur-Cure, 3 791 €	Pelouse Fontenay près V., 3 591 €	Pelouse Mailly-le-Château, 2 839 €	Pelouse Merry sur Y., 2 509 €	
			Pelouse Coulanges la V., 2 140 €		
Animation du DOCOB, 54 157 €					



BUDGET 2025

Budget prévisionnel
144 473 €

Budget réalisé
± 131 912 €



3.

Programme prévisionnel d'actions 2026



STRUCTURE PORTEUSE ET PRÉSIDENCE DU COPIL

Le **renouvellement de la structure porteuse** de l'animation d'un site **et l'élection du Président du Comité de Pilotage doivent avoir lieu théoriquement tous les 3 ans** (durée renouvelable), soit en 2025.

Compte-tenu du calendrier électoral de l'année 2026, nous proposons d'attendre la mise en place des nouvelles instances communales et intercommunales pour faire procéder à ces désignations.

Copil « allégé » en mai ou juin 2026 avec uniquement les représentantes des collectivités territoriales et leurs groupements.



POURSUITE DES ACTIONS EN COURS

Actions contractuelles et non contractuelles

- Suivis des contrats en cours : Brosse, Mailly-le-Château, Coulanges-la-Vineuse, Précy-le-Sec et contrats du CENB
- Renouvellement contrat de Coulanges-la-Vineuse (2026-2028)
- Panneau d'informations sur le contrat forestier de Voutenay

Communication, sensibilisation

- Animations diverses selon sollicitations
- Alimentation site internet et Instagram
- La lettre papier ?
- Natur'actus et Newsletter du Pays
- Signalétique Natura 2000

Suivis scientifiques

- Suivis chiroptères
- Suivis papillons des pelouses (année 4/5)
- Suivi AMI – dernière année (tous les indicateurs à suivre)



Territoire, réseau, gouvernance

- Participation à la vie du réseau
- Suivi des projets de territoire : APPB / APPHN, stratégies aires protégées, Grand Site Vézelay, site du PnrM...
- Renseignement et information sur l'évaluation des incidences
- Animation du Copil
- Gestion administrative et financière du site

NOUVELLES ACTIONS

Projets à consolider / renouveler

Nouveaux contrats Natura 2000

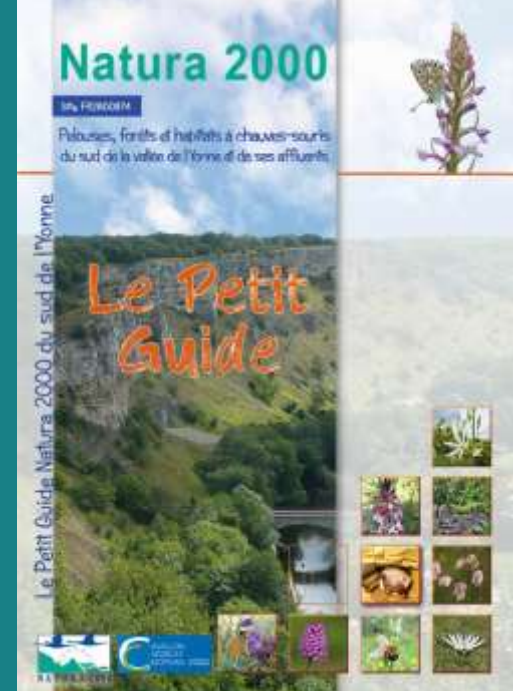
- Restauration pelouses à Coulanges-la-Vineuse
- Restauration pelouses avec le CENB
- Protection sites hibernation chiroptères
- Restauration mare de Brosses

Actions non contractuelles

- Révision de la **Charte du site Natura 2000**
- Inventaire des pelouses sèches du Pays Avallonnais (hors Natura 2000) – extension site ?
- Fabrication et installation d'abris à chauves-souris avec l'école de l'Ilse-sur-Serein
- Aménagements de sites pour les chiroptères

Communication, sensibilisation, formation

- Mise à jour et **réédition du Petit Guide**
- Elaboration d'une « **plaquette du site Natura 2000** » (trame régionale à venir)



Etude et suivis scientifiques

- Etude de faisabilité de la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) ?



NATURA
2000 BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

18 décembre 2022, Coulanges-la-Vineuse

**Pays
Avallonnais**
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

Par Estelle BURLOTTE



Une composante obligatoire du DOCOB

Adhésion volontaire non rémunérée qui a pour objectif la conservation des espèces et habitats du site Natura 2000 par la reconnaissance des bonnes pratiques.

Elle permet à des acteurs locaux (propriétaires, exploitants, pratiquants d'activités de loisirs ou sportives) de faire reconnaître l'adéquation de leur gestion aux préconisations du DOCOB.

Liste d'engagements de deux types :

- **les engagements de portée générale** (concernant le site dans son ensemble) ;
- **les engagements thématiques, spécifiques aux grands types de milieu ou aux activités de loisirs**

L'adhésion ouvre droit à des exonérations fiscales (TFNB) et donne accès à certaines aides publiques (garantie de gestion durable des forêts, exonération des droits de mutation). Les engagements doivent être contrôlables.

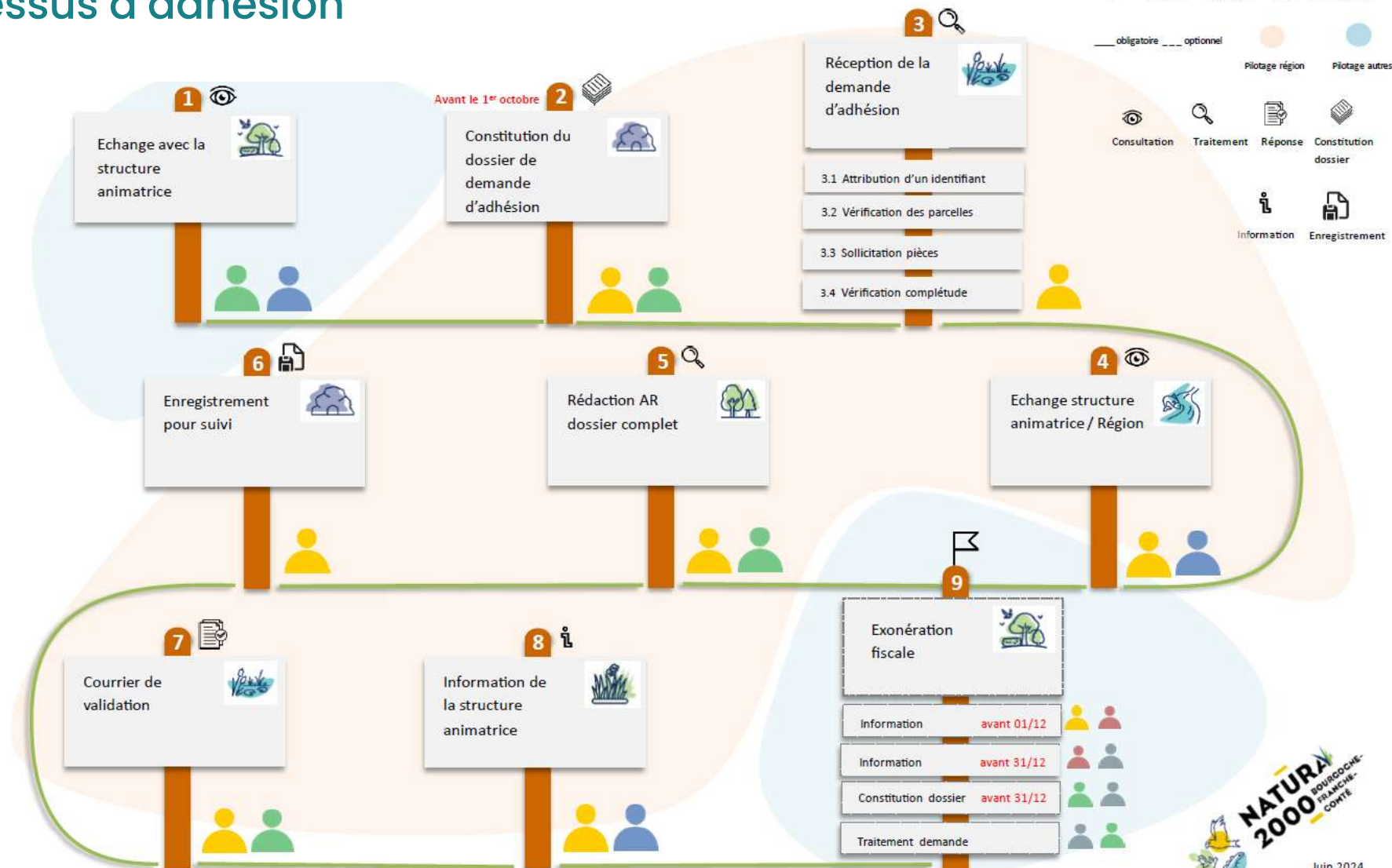
Engagement à la parcelle cadastrale – durée 5 ans.:

[illegible]



LA CHARTE DU SITE NATURA 2000

Processus d'adhésion





LA CHARTE DU SITE NATURA 2000

Un groupe de travail pour analyser et réviser la Charte ?



Une partie présentation générale (site et réglementation)

Engagements et recommandations de portée générales

Engagements par enjeux

- Pelouses calcaires
- Falaises et éboulis
- Milieux forestiers
- Cavités à chauves-souris (hibernation)
- Prairies
- Cultures
- Activités sportives et de loisirs
- **Ajouter : trames verte (haies, ripisylve), bleue (cours d'eau) et noire (éclairage)**
- **Ajouter : gîtes à chauves-souris (sites de mise-bas)**



LA CHARTE DU SITE NATURA 2000

Exemples d'engagements

Engagements et recommandations de portée générale

Je m'engage à :

- ☐ Autoriser l'accès au site aux animateurs du document d'objectifs et aux naturalistes mandatés pour les opérations d'inventaire, les suivis scientifiques et les mises à jour du docob. La structure animatrice m'informera préalablement de la période d'intervention, du type d'opérations menées. Je prends note que les informations collectées me seront accessibles sur demande auprès de la structure animatrice.
Points de contrôle : absence de refus d'accès aux parcelles.
- ☐ Mettre en conformité, au plus tard lors de leur renouvellement, les mandats, les documents d'aménagement et les conventions de gestion ou d'utilisation existants sur les parcelles engagées, afin de les rendre conforme aux engagements souscrits dans la charte Natura 2000.
Points de contrôle : vérification de la mise en conformité des mandats, documents d'aménagement et des conventions.
- ☐ Solliciter l'avis de la structure animatrice pour tout projet susceptible d'entraîner un changement d'affectation du sol. Elle pourra alors me proposer des modalités d'intervention, voire des alternatives de gestion, compatibles avec la préservation du site Natura 2000.
Points de contrôle : correspondances entre le signataire et la structure animatrice, vérification sur place de l'absence d'interventions non signalées.
- ☐ Signaler les dépôts de déchets.
Points de contrôle : signalement des dépôts de déchets à la structure animatrice.
- ☐ Informer les prestataires pouvant intervenir sur les parcelles des dispositions prévues par la charte Natura 2000.
Points de contrôle : correspondance entre les prestataires et le propriétaire.

Je peux suivre les recommandations suivantes :

- ☒ Informer et sensibiliser les visiteurs et usagers du site pris en charge (visites guidées, sentiers d'interprétation, etc.) des enjeux et des précautions à prendre.

5

- ☒ Éviter l'utilisation des produits phytosanitaires et de fertilisants.
- ☒ Favoriser les interventions mécaniques en dehors des dates du 1^{er} mars au 31 juillet, périodes de reproduction des espèces.
- ☒ Informer la structure animatrice de toute dégradation des habitats d'intérêt communautaire.
- ☒ Veiller à la non introduction d'espèces exotiques à caractère envahissant et signaler leur présence à la structure animatrice.
- ☒ Veiller à conserver les éléments structurants du paysage favorables aux espèces : haies, mares, ripisylves, bosquets, arbres isolés, talus, murgers, etc.
- ☒ Privilégier le recours à l'utilisation d'huiles biodégradables pour le matériel de coupe et dans la gestion des aménagements hydrauliques.



6



LA CHARTE DU SITE NATURA 2000

Exemples d'engagements

Les pelouses calcaires

Je m'engage à :

- ☐ Maintenir le couvert végétal herbacé existant. Ne pas transformer les peuplements caractéristiques en place : ne pas boisier, retourner, renouveler, ni semer les parcelles engagées.
Points de contrôle : vérification sur place de l'absence de destruction du couvert végétal existant.
- ☐ Ne pas réaliser d'opérations de brûlage et de stockage sur la parcelle.
Points de contrôle : absence de brûlage, de stockages, ou de dépôts de matériaux de quelque nature que ce soit sur la parcelle.
- ☐ Effectuer les opérations d'entretien ou de restauration entre octobre et février pour éviter la période de floraison et celle de reproduction.
Points de contrôle : absence de travaux entre mars et septembre.

Je peux suivre les recommandations suivantes :

- Interdire le passage d'engins motorisés sur la parcelle afin d'éviter la dégradation des pelouses et la destruction d'espèces végétales patrimoniales. Sont exclus les engins motorisés susceptibles d'être utilisés dans le cadre de la restauration et/ou de la gestion et les véhicules de sécurité et de secours.
- Informier toute personne susceptible de pénétrer sur mes parcelles de pelouses, de la présence d'habitats et d'espèces sensibles, de la fragilité du site et des précautions à prendre.
- Ne pas amender, ni fertiliser, ni utiliser de pesticides.



7

Milieux forestiers

Je m'engage à :

- ☐ Ne pas créer de desserte forestière dans les fonds de vallon, sauf si aucune autre solution n'est possible pour l'exploitation forestière.
Points de contrôle : absence de nouvelle desserte ; présentation d'une motivation en cas d'absence de solution alternative.
- ☐ Ne pas créer d'ouverture brutale dans les peuplements feuillus avec forte pente.
Points de contrôle : absence de coupe rase supérieure à 30 ares.
- ☐ Ne pas transformer les peuplements caractéristiques en place.
Points de contrôle : absence de plantation d'espèces non caractéristiques des habitats.
- ☐ En cas de renouvellement par plantation, choisir les essences caractéristiques (Annexe I) des habitats.
Points de contrôle : absence d'espèces non caractéristiques de l'habitat.

Je peux suivre les recommandations suivantes :

- Privilégier la régénération naturelle des essences caractéristiques des habitats, quel que soit le traitement.
- Laisser quelques arbres et bois morts au sol ou sur pied dès lors qu'il ne nuit pas à la sécurité des biens ou des personnes.
- Eviter les coupes supérieures à 30 ares.
- Conserver les clairières existantes.
- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires.



11

Pour en savoir plus : consultez le dossier sur la charte sur ce lien : <https://cloud.avallonnais.fr/s/R7HPFCQkqzWkPMo>